
Des substances psychoactives plus consommées dans certains secteurs de travail

L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) publie les premiers résultats de son Baromètre santé consacré aux consommations de substances psychoactives en milieu professionnel. Pour la 1ère fois en 2010, un volet du Baromètre santé de l'Inpes est consacré à ce thème, il permettra désormais d'observer les évolutions dans le temps.

Le Baromètre santé 2010 a été mené du 22 octobre 2009 au 3 juillet 2010 auprès de 27 653 personnes âgées de 15 à 85 ans. Une telle taille d'échantillon permet de disposer d'estimations précises sur l'ensemble de la population résidant en France métropolitaine mais aussi par sous-groupes de populations.

Alcool, cannabis, cocaïne... un usage variable selon le secteur d'activité

Certains secteurs professionnels présentent une part plus importante d'utilisateurs de substances psychoactives.

Ainsi, **les consommations d'alcool, qu'il s'agisse de l'usage quotidien ou des consommations ponctuelles importantes**, sont particulièrement fréquentes dans les secteurs de **l'agriculture et de la pêche** (16,6 % d'usage quotidien contre 7,7 % parmi l'ensemble des actifs âgés de 16 à 64 ans) **et de la construction** (13,4 % d'usage quotidien). Ces secteurs sont également particulièrement touchés par les consommations ponctuelles importantes mensuelles¹ (30,7 % dans le secteur de l'agriculture et de la pêche et 32,7 % dans le secteur de la construction contre 19,2 % parmi l'ensemble des actifs), ainsi que les secteurs **de l'industrie** (26,2 %), **l'hébergement et la restauration** (26,9 %).

La consommation actuelle de cannabis (usage au cours de l'année) s'avère plus fréquente dans **la construction** (13 % de consommateurs dans l'année contre 6,9 % parmi l'ensemble des actifs), **l'hébergement et la restauration** (12,9 %), **mais de manière encore plus prononcée dans les arts et spectacles** (16,6 % de consommateurs dans l'année).

Pour ce qui est de **l'expérimentation d'autres drogues illicites** (cocaïne, ecstasy, poppers, champignons hallucinogènes), le milieu de la **construction** apparaît plus souvent expérimentateur de cocaïne et de champignons hallucinogènes, tandis que les milieux de la **restauration, de l'information/communication, et des arts et spectacles** sont particulièrement consommateurs de toutes ces autres drogues (cocaïne, ecstasy, poppers, champignons hallucinogènes).

¹ Avoir bu au moins six verres en une occasion au moins une fois par mois.

A l'inverse, quatre secteurs d'activités ont des consommations significativement plus faibles que le reste des actifs : l'administration publique, l'enseignement, le milieu de la santé humaine et de l'action sociale, et les activités de services des ménages².

Comparaison des consommations de substances psychoactives des actifs occupés parmi différents secteurs d'activité professionnelle

NAF	Consommation ponctuelle importante / mois	Ivresse année	Tabac quotidien	Cannabis année	Cocaïne vie	Ecstasy amphetamine vie
Ensemble (n=14795)	19,2	21,1	33,5	6,9	3,8	3,3
Agriculture, sylviculture et pêche (n=417)	30,7	24,2	31,5	6,2	2,9	2,8
Construction (n=987)	32,7	33,2	43,8	13,0	5,6	3,8
Commerce (n=1562)	17,6	22,2	38,4	7,4	3,5	3,2
Transport, entreposage (n=745)	24,2	23,0	34,3	5,0	2,7	2,5
Hébergement, restauration (n=441)	26,9	27,2	44,7	12,9	9,2	7,9
Information, communication (n=488)	22,6	29,5	26,8	10,7	6,9	5,5
Administration publique et défense (n=1194)	17,8	18,1	28,4	3,6	2,5	2,7
Enseignement (n=1391)	10,9	15,1	23,4	5,2	2,9	2,2
Santé humaine, action sociale (n=2548)	8,5	11,8	30,0	4,0	2,6	2,5
Arts, spectacle et services récréatifs (n=258)	23,0	32,3	31,1	16,6	9,8	7,3
Services des ménages (n=233)	14,0	6,7	31,3	0,7	0,5	1,0

Consommation ponctuelle importante/ mois : 6 verres ou plus lors d'une même occasion au moins une fois par mois

NAF : nomenclature d'activités françaises (en 21 sections)

En rose les secteurs les plus concernés, en bleu les secteurs les moins concernés

Toutefois, les analyses par secteur d'activité sont à interpréter avec précaution, du fait du caractère fortement sexué de certains d'entre eux (par exemple le secteur de la construction compte 90 % d'hommes et la santé/action sociale 83 % de femmes) et des différences de consommation de certaines substances selon le genre. Ainsi, si les hommes exerçant dans le secteur du commerce ont une consommation qui ne se distingue pas du tout de leurs homologues des autres secteurs, les femmes de ce secteur sont en revanche plus souvent fumeuses de cannabis et ont plus souvent connu l'ivresse au cours de l'année.

Les surconsommations des hommes exerçant dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (alcool) et de la construction (alcool, cannabis et autres drogues illicites) ne sont pas observées chez les femmes exerçant ces métiers. Enfin, concernant les drogues illicites autres que le cannabis, les surconsommations observées chez les hommes dans les secteurs de l'hébergement et la restauration ne se retrouvent pas chez les femmes.

Les usages identifiés comme liés au travail ou à la situation professionnelle

² Femmes de ménage, cuisiniers ou cuisinières, serveurs, valets de chambre, maîtres d'hôtel, blanchisseuses, jardiniers, portiers, palefreniers, chauffeurs, concierges, gouvernantes, gardiennes d'enfants à domicile (baby-sitters), précepteurs, secrétaires, etc.

Plus du tiers des fumeurs réguliers (36,2%), 9,3% des consommateurs d'alcool et 13,2% des consommateurs de cannabis déclarent avoir augmenté leurs consommations du fait de problèmes liés à leur travail ou à leur situation professionnelle au cours des 12 derniers mois. Le renforcement de ces conduites addictives apparaît significativement plus important chez les chômeurs que chez les actifs occupés.

La consommation d'alcool sur le lieu de travail (hors repas et pots) concerne 16,4% des actifs occupés (18,9 % des hommes et 10,3 % des femmes). 40 % des actifs occupés déclarent avoir consommé de l'alcool à la sortie du travail, entre collègues (43 % des hommes et 32,6 % des femmes).

Ces résultats ne doivent pas occulter le fait que l'exercice d'une activité professionnelle reste globalement un facteur de protection des conduites addictives, comparée à la situation de recherche d'emploi. Ainsi, au même titre que l'installation en couple ou la naissance du premier enfant, l'entrée dans le monde du travail semble être l'occasion d'un abandon des consommations de substances psychoactives pour une majorité des personnes consommatrices au cours de leur jeunesse.